

Guide des descriptions des fonds du prospectus

À des fins d'illustration seulement

Certaines des principales sections des descriptions des fonds du prospectus qui revêtent un intérêt particulier pour les investisseurs sont présentées ci-dessous.

La section « Détails du fonds » présente un survol des renseignements de base sur le fonds et des séries offertes.

BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	
Détails du fonds	
Type de fonds	dividendes canadiens
Date de création	Série A : le 1 ^{er} avril 2013 Série T5 : le 4 janvier 2010 Série T8 : le 8 janvier 2008 Série F : le 10 octobre 2002 Série D : le 3 avril 2014 Série I : le 25 août 2003 Série Conseiller : le 10 octobre 2002
Titres offerts	parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés	placement admissible
Frais de gestion	Série A : 1,85 % Série T5 : 1,85 % Série T8 : 1,85 % Série F : 0,60 % Série D : 1,00 % Série I : s.o. Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la série I. ¹⁾ Série Conseiller : 1,85 % Les frais comprennent également les impôts, les taxes et d'autres frais du fonds. Voyez la rubrique <i>Frais et charges</i> à la page 294 pour obtenir plus de détails.
Gestionnaire de portefeuille	Guardian Capital LP Toronto (Ontario) (gestionnaire de portefeuille depuis octobre 2002)

¹⁾ Les frais de gestion de la série I ne peuvent dépasser les frais de gestion imputés à la série Conseiller ou à la série A.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le fonds a comme objectif de produire des distributions mensuelles élevées assorties d'une volatilité moyenne en investissant principalement dans un portefeuille composé de parts de fiducies de placement, d'actions et de titres à revenu fixe.

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des parts de fiducies, telles que des fiducies de redevances et des fiducies de placement immobilier, de divers secteurs de l'économie
- il peut également investir dans des actions ordinaires, en général des titres à grande capitalisation donnant droit à des dividendes plus élevés que la moyenne
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- il peut investir dans des titres à revenu fixe, surtout des titres émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, de n'importe quelle qualité et assortis de n'importe quelle durée à l'échéance.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Voyez la rubrique *Risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 272.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ces stratégies de placement peuvent comporter les risques suivants, que nous expliquons à compter de la page 266 :

- le risque propre à l'épuisement du capital
- le risque de crédit
- le risque propre aux titres de capitaux propres
- le risque de taux d'intérêt
- le risque propre aux placements étrangers
- le risque d'opérations importantes
- le risque propre aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- le risque propre aux séries

Cette section présente les risques propres à un placement dans le fonds. Vous trouverez une description de chaque risque sous la rubrique *Risques généraux en matière de placement*.

La section « Qui devrait investir dans ce fonds? » vous indique le type d'épargnant à qui le fonds peut convenir et le rôle que peut jouer le fonds dans votre portefeuille.

La classification du risque associée au fonds attribue une note de risque de placement pour vous aider à déterminer si le fonds vous convient.

Cette section vous indique à quel moment vous pourriez recevoir des distributions d'un fonds et le type de distribution dont il pourrait s'agir.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez maximiser votre revenu après impôts
- vous recherchez un placement productif de revenu
- vous recherchez des placements en titres canadiens pour votre portefeuille
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Les titres de série T5 et de série T8 conviennent aux épargnants qui détiennent des titres à l'extérieur d'un régime enregistré et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles.

Voyez la rubrique *Classification du risque associé au fonds* à la page 4 pour obtenir une description de la méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de ce fonds.

Politique en matière de distributions

Le fonds distribue un montant fixe par titre par mois. Le montant de la distribution mensuelle peut être ajusté tout au long de l'année sans préavis lorsque les conditions du marché changent. À l'occasion, le fonds peut distribuer à ses porteurs de titres le montant de son revenu net en excédent de la distribution mensuelle. Les gains en capital nets sont distribués en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds, à moins que vous ne nous indiquiez par écrit que vous préférez recevoir les distributions en espèces.

En ce qui concerne les titres de série A, de série F, de série D, de série I et de série Conseiller, le fonds distribue tous les mois le revenu net ou un RC ou les deux. Le montant de la distribution mensuelle est établi au début de chaque année civile en fonction des perspectives du marché.

En ce qui concerne les titres de série T5 et de série T8, le fonds effectuera des distributions mensuelles d'un montant composé de revenu net ou d'un RC ou des deux qui est fondé respectivement sur 5 % et 8 % de la valeur liquidative par titre de la série pertinente telle qu'elle a été établie au 31 décembre de l'exercice précédent.

Si les distributions en espèces qui vous sont versées sont supérieures à l'augmentation nette de la valeur de votre placement dans des titres de série T5 et de série T8, ces distributions réduiront la valeur de votre placement initial.

Un RC ne reflète pas nécessairement le rendement des placements du fonds et il ne faudrait pas le confondre avec le « rendement » ou le « revenu ». Vous ne devriez pas tirer des conclusions sur le rendement des placements du fonds en fonction du montant de cette distribution.

Un RC réduira le montant de votre placement initial et en conséquence de celui-ci, vous pourriez recevoir le montant intégral de votre placement initial. Un RC qui vous est versé n'est pas immédiatement imposable entre vos mains, mais réduira le PBR des titres connexes. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité en ce qui concerne les incidences fiscales de la réception d'un RC sur vos titres. Voyez la page 305 pour obtenir plus de renseignements.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Reportez-vous à la rubrique *Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants*, à la page 5, pour connaître les hypothèses qui ont dû être utilisées dans le tableau qui suit. Ces hypothèses ne reflètent pas le rendement réel du fonds.

Frais payables (pour 1 000 \$) sur	un an	trois ans	cinq ans	dix ans
Série A	\$ 22,24	70,12	122,90	279,76
Série TS	\$ 22,24	70,12	122,90	279,76
Série T8	\$ 22,24	70,12	122,90	279,76
Série F	\$ 8,71	27,47	48,14	109,58
Série D	\$ 13,02	41,01	71,93	163,73
Série Conseiller	\$ 22,55	71,09	124,60	283,63

La section « Frais du fonds pris en charge indirectement par les épargnants » présente un exemple hypothétique qui vous aide à comparer le coût indirect d'un placement dans le fonds au coût indirect d'un placement dans d'autres fonds d'investissement.